

1974 - Naw-Ruz 131

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-19 — 1 clipping

Source : www.bahai-biblio.org

Traduction de courtoisie

MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE

Centre mondial bahá'í, Haïfa, Israël

Naw-Rúz 131 / 1974

A toutes les Assemblées Spirituelles Nationales

Chers amis bahá'ís,

Quelques élucidations sont nécessaires afin de compléter le message adressé à chacune de vos communautés, lequel vous communique vos buts spécifiques sous le Plan de cinq ans. Parmi les paragraphes qui suivent, certains ont trait à des buts n'ayant pas été assignés à votre communauté, mais sans doute vous intéressera-t-il de les lire par rapport à l'étendue mondiale du Plan.

Lorsque vous choisirez les localités destinées à être ouvertes à la foi et lorsque vous déciderez quelles localités auront une Assemblée Spirituelle Locale, vous devriez avoir présent à l'esprit qu'il est nécessaire que la communauté bahá'íe soit largement représentée dans la région sous votre juridiction. Il est probable que certaines régions se révéleront particulièrement réceptives et où de nombreuses communautés bahá'íes locales se lèveront rapidement, mais tout en encourageant cette croissance, vous ne devriez pas négliger les régions où la foi doit encore être représentée.

L'institution de l'Assemblée Spirituelle Locale est d'une importance primordiale dans l'établissement solide de la foi, et nous espérons que vous prêterez une attention particulière à garantir qu'autant d'Assemblées locales que possible et en nombre croissant soient selon les termes du bien-aimé Gardien - "largement fondées, solidement établies" et "fonctionnant efficacement".

Nous croyons que le moment est venu où les Assemblées Spirituelles Locales toujours plus nombreuses doivent assumer la responsabilité de soutenir le travail d'enseignement des groupes, des croyants isolés et d'autres Assemblées Spirituelles Locales voisines. C'est à l'Assemblée Spirituelle Nationale ou à l'un de ses comités d'enseignement de désigner tels buts d'enseignement, ou bien les Assemblées Spirituelles Locales pourront les adopter spontanément, et ils devront s'effectuer dans l'ensemble organisé de tous les projets d'enseignement du pays. Précisons qu'avec ces buts dont elle est chargée, l'Assemblée spirituelle n'a aucune juridiction sur les croyants en dehors de sa zone, encore moins sur d'autres Assemblées Spirituelles

Locales, mais elle est appelée à collaborer à leur travail.

Le Plan de cinq ans ne comprend pas de buts spécifiques visant à la Reconnaissance du certificat du mariage bahá'í ou à celle des jours saints bahá'ís, car dans la plupart des pays où ces buts n'ont pas déjà été atteints, leur réalisation dépend de circonstances indépendantes de notre volonté. Néanmoins, il faudra que les Assemblées Spirituelles Nationales tiennent compte de la nécessité pour la foi d'être reconnue toujours davantage et elles devront être vigilantes aux possibilités d'atteindre ces buts, là où ils sont encore dus.

Un progrès considérable a déjà été fait vers l'accomplissement d'un certain nombre de buts du Plan de neuf ans concernant l'enregistrement national. Ces buts n'ont pas été ajoutés à ceux du Plan de cinq ans bien qu'ils soient encore en suspens, mais il faut naturellement les suivre jusqu'à leur réalisation.

Si l'acquisition d'un Hazíratu'l-Quds national vous est assignée comme responsabilité sous le Plan de cinq ans, vous devriez la considérer comme une affaire urgente, vue la situation inflationniste dans le monde et l'augmentation des prix de propriétés. Ce bâtiment, devant convenir à servir de siège à l'Assemblée Spirituelle Nationale, devrait être acheté aussi économiquement que possible, et être de préférence un bâtiment séparé, représentant une tenure en propriété perpétuelle et libre. Si tel était introuvable, vous pourriez considérer soit une maison mi-séparée ou un appartement ou même une propriété à bail à long terme.

Il suffirait que l'emplacement pour le futur Mashriqu'l-Adhkár soit de 8000m² de surface si l'acquisition d'une propriété plus étendue était trop coûteuse. Il devrait se situer si possible dans la ville prévue ou, au cas où ce serait infaisable, ne pas dépasser la distance de 25 km à partir de la ville.

La dotation nationale doit être considérée comme un investissement en biens immobiliers appartenant à l'Assemblée Spirituelle Nationale. Elle peut se trouver n'importe où dans le pays et consister en une petite parcelle de terrain pas cher, dont un des amis en aurait fait don à l'Assemblée ou bien celle-ci l'aurait achetée avec les ressources du fonds national.

Nous avons chargé certaines localités d'acquérir un Hazíratu'l-Quds devant servir à toute la communauté de leur pays ; pour le moment, il devra faire fonction d'Hazíratu'l-Quds local, mais par sa dimension et sa qualité servir de centre administratif et de point central pour toute la communauté nationale. Nous prévoyons qu'à une date ultérieure quelques-uns de ces Hazíratu'l-Quds pourraient se transformer en Hazíratu'l-Quds nationaux, et vous devriez en tenir compte en les acquérant.

Au sujet du but d'Hazíratu'l-Quds locaux assigné à quelques communautés, nous spécifions qu'un certain nombre d'entre eux devront être assez spacieux afin que les activités des communautés du district puissent y avoir lieu.

Bien qu'ils ne soient nullement de la même catégorie que les Hazíratu'l-Quds décrits dans le paragraphe précédent, il faudrait que ces bâtiments spéciaux soient d'une construction plus solide que celle de la moyenne des Hazíratu'l-Quds locaux et ils devraient se trouver dans des zones facilement accessibles offrant un lieu de réunion central aux districts où vivent de nombreux bahá'ís. Ce bâtiment, en plus de servir d'Hazíratu'l-Quds local à une ville ou à un village, pourra être utilisé par les zones plus étendues pour leurs réunions de district, des instituts d'enseignement, des conférences, des classes d'approfondissement, etc., et peut-être pourrait-il héberger le bureau du comité d'enseignement du district.

En règle générale, nous proposons que les Hazíratu'l-Quds locaux exigés par le Plan soient des bâtiments très simples devant servir de points centraux et de lieux de réunion aux communautés locales. Il faut espérer que des croyants de la région procureront le terrain pour ces centres et que la plupart seront bâtis par les amis de la localité. Dans certains cas, l'Assemblée Spirituelle Nationale se sentira le droit d'y contribuer une petite somme prise du fonds national

L'acquisition de dotations locales, but spécifique demandé à quelques communautés nationales, a pour objectif d'aider les communautés locales à se consolider et à développer l'esprit d'unité et de coopération parmi les croyants. La dotation locale peut ne représenter qu'une petite parcelle de terrain ; c'est l'Assemblée Spirituelle Locale qui l'achètera à moins que des croyants ou l'un d'entre eux lui en fassent don, ce qui est plus usuellement le cas. Si l'Assemblée Locale a été enregistrée, la dotation devrait l'être également en son nom ; dans la négative, la dotation pourra être détenue de la part de la communauté par l'un des croyants ou par plusieurs d'entre eux. Par exemple, si l'un des croyants fait don d'une petite parcelle de terrain, il pourra continuer à l'occuper en son nom mais l'on saura qu'il le fait de la part de l'Assemblée Spirituelle Locale et que le terrain sera en temps voulu transféré légalement à l'Assemblés lorsque ceci sera possible. Dans certains pays la terre appartient à l'Etat ou à la tribu et seul l'usage de la propriété est accordé ; le but en ces lieux sera considéré comme atteint lorsque l'Assemblée Spirituelle Locale aura obtenu l'usage d'une parcelle de terrain en son propre nom. Les prescriptions gouvernementales de certain pays exigent, même si l'on peut y acheter du terrain, qu'un bâtiment soit construit dans un délai spécifique sur une terre détenue par une institution religieuse. Il y a plusieurs moyens d'aborder ce problème : l'Assemblée spirituelle pourrait avoir la possibilité d'obtenir l'usage d'une parcelle de terrain ou d'en acquérir une pour des fins agricoles évitant ainsi la nécessité de construire ; ou bien, si le moyen le plus pratique était d'y bâtir une institution bahá'íe telle qu'un Hazíratu'l-Quds local, l'Assemblée pourrait, dans son propre registre, délimiter une partie du terrain qui représenterait la dotation et qui serait bien distinguée du reste du terrain sur lequel se trouvera l'Hazíratu'l-Quds

La réunion quotidienne des croyants entre l'aube et deux heures après le

lever du soleil pour écouter la lecture et le chant de la Parole sacrée constituera l'une des caractéristiques de la société bahá'íe.

Actuellement, dans de nombreuses communautés, avant tout rurales, ces réunions s'enchaîneraient naturellement dans le mode de vie journalier des amis et, où c'en est le cas, ces réunions contribueraient beaucoup à développer l'unité de la communauté locale et à approfondir la connaissance des amis dans les enseignements si l'Assemblée Spirituelle Locale pouvait organiser ces réunions d'une façon régulière. Les amis ne seront pas obligés à y assister mais nous espérons qu'ils se sentiront de plus en plus attirés à y prendre part. C'est un but à atteindre petit à petit.

Les conférences d'enseignement nationales tenues régulièrement dans plusieurs pays se révélèrent comme étant un précieux stimulant pour le travail à effectuer, ainsi qu'un moyen de forger plus solidement les liens d'unité entre les croyants. A part cela, une occasion spéciale se présentera à de nombreuses communautés nationales de tenir une conférence d'enseignement très efficace au moment des huit Conférences intercontinentales qui seront convoquées à la moitié du Plan. Les croyants qui feront route vers ces Conférences intercontinentales et qui en reviendront, auront vraisemblablement un ardent désir de soutenir le travail dans les pays qu'ils traverseront. Par conséquent, si, peu après la Conférence intercontinentale la plus voisine de votre pays, vous organisez une conférence nationale, sans doute que des croyants d'autres régions y assisteraient, apportant l'esprit de cette Conférence et, tout en augmentant le nombre des participants de votre conférence nationale, ils contribueraient beaucoup à son efficacité comme moyen de proclamer la foi, et en remplissant d'enthousiasme les croyants qui n'auront pas été à même de prendre part aux Conférences intercontinentales.

La jeunesse bahá'íe doit être encouragée à songer à ses études et à sa formation pour un métier ou une profession comme faisant partie de son service envers la Cause de Dieu et dans le contexte d'une vie qui sera vouée à l'avancement des intérêts de la foi. En même temps, pendant leurs années d'études, les jeunes sont souvent en mesure d'offrir des périodes déterminées de service, soit des semaines ou des mois ou même une année ou plus, pendant lesquels ils peuvent se consacrer à l'enseignement itinérant ou être utiles à la communauté bahá'íe par d'autres moyens tels que diriger des classes d'enfants dans des villages éloignés. La jeunesse doit être encouragée à rendre de pareils services, lesquels, en eux-mêmes, seront une expérience admirable pour l'avenir, et il faudrait que l'Assemblée nationale donne ses instructions à un comité approprié qui serait chargé de recevoir ces offres et de leur donner suite, de telle sorte que le profit maximum en soit tiré.

Une activité très importante que des Assemblées Spirituelles Nationales ont poursuivie avec effet, mais en trop peu de pays, est l'effort organisé et soutenu en vue de développer des relations cordiales avec des personnes de marque et avec des fonctionnaires gouvernementaux assumant des

responsabilités, et de leur faire connaître personnellement les principes fondamentaux de la foi et ses enseignements. Il faudra qu'une activité de ce genre soit exercée avec sagesse et discrétion et elle exige l'attention constante du comité en charge ainsi que l'examen périodique de l'Assemblée Spirituelle Nationale elle-même. Si cette activité était couronnée de succès, elle pourrait efficacement devancer l'opposition envers la foi et aplanir la voie pour bien des aspects essentiels du développement de la communauté bahá'íe.

En annexe, vous trouverez une liste de pionniers requis au commencement du lancement du Plan. Toute Assemblée Spirituelle Nationale ayant des pionniers à l'étranger sous des Plans précédents demeure responsable de les aider à rester à leur poste ou de les remplacer si les services qu'ils ont rendus sont toujours nécessaires. Quoiqu'il en soit, vous pourrez considérer comme annulés les buts de pionniers irréalisés du Plan de neuf ans ou ceux de l'année en cours, car nous en avons tenu compte en attribuant les buts du Plan de cinq ans. Les meilleurs résultats s'obtiennent lorsque des projets de pionniers sont préparés en consultation avec l'Assemblée Spirituelle Nationale qui envoie des pionniers et celle qui les reçoit, ou avec leurs comités appropriés.

Avec nos affectueuses salutations bahá'íes,

LA MAISON UNIVERSELLE DE JUSTICE